



### AMÉNAGEMENT DE BASSINS VERSANTS

1. Les projets d'aménagement de bassins versants se fondent sur l'hypothèse que des unités hydrologiques conviennent à la conceptualisation de stratégies et à la programmation d'investissements. Ils font apparaître l'ensemble des liens qui existent entre les divers secteurs. Une planification dont l'approche n'intégrerait pas l'ensemble d'un bassin versant conduira à des priorités mal placées, procédera à des interventions manquant de séquences logiques et provoquera des interférences entre des activités distinctes des différents secteurs, voire d'un même secteur. L'aménagement d'un bassin versant met généralement l'accent sur les projets agricoles et forestiers, mais il conviendrait d'en étendre la portée à toute question en rapport avec les utilisations des terres qui ont des conséquences sur le cycle hydrologique. Plusieurs projets se sont concentrés sur les aspects techniques des investissements dans le but de corriger les problèmes causés par le déboisement : appauvrissement des sols, déclin de la productivité, érosion et sédimentation, inondations et sécheresse. Des expériences ont montré qu'il faut aussi répondre aux questions politiques, sociales, économiques et institutionnelles pour en assurer le succès. Les présentes lignes directrices ont été préparées sur la base des documents similaires des institutions internationales notamment le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de développement, afin d'aider la Banque et ses clients à mieux cerner les questions relatives aux impacts environnementaux et sociaux des projets liés aux bassins versants.



### Impacts potentiels sur l'environnement et le milieu social

2. Les projets d'aménagement de bassins versants ou certains de leurs volets s'accordent avec les principes d'une saine gestion de l'environnement. Étant peu probable qu'ils appartiennent à la catégorie A ou même B, ils ne nécessitent donc pas une évaluation des impacts sur l'environnement formelle et le présent manuel n'élabore donc pas davantage sur cette question. Tout promoteur de projets voulant bénéficier d'un prêt de la BOAD est invité à se reporter aux directives « Gestion des terres et des ressources en eau » qui donnent de plus amples renseignements sur l'approche de planification de l'environnement fondée sur la notion de bassin versant.